



Délibération n° 12

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Direction des services techniques

Domaine de compétence :  
1.2 Délégation de Service Public

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26  
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8  
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance** : Madame Laurie CAFFIER

Objet : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE RELATIF AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Lucien Bonvoisin, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel du délégataire sur l'exploitation du service assainissement 2016.

#### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

Par contrat d'affermage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, la Ville a délégué le service public de la collecte des eaux usées de la commune à VEOLIA EAU pour une durée de 6 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, VEOLIA EAU a produit pour l'année 2016, comme tout délégataire de service public, un rapport retraçant des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service.  
Ce rapport est aujourd'hui présenté au Conseil municipal.

En 2016, le Service d'assainissement gère :

- 11292 habitants desservis
- 5260 clients abonnés
- linéaire de réseau de collecte EU : 42544 m dont 2488m de canalisations de refoulement
- linéaire de réseau de collecte EP : 36480 m
- 30 postes de relèvement/refoulement

Les réseaux et les ouvrages annexes font l'objet d'un entretien régulier comprenant notamment les opérations préventives de curage, des inspections télévisées ainsi que l'entretien des ouvrages de Génie Civil.

Le curage préventif des réseaux d'assainissement eaux usées (11 615 ml) et eaux pluviales (1 864 ml) est de 13 479 ml.

Le curage en curatif des réseaux d'assainissement EU (1 260ml) et EP est de 0 ml.

En 2016, les principales opérations d'entretien réalisées sont les suivantes :

- L'entretien des postes de refoulement/relèvement
- 807 campagnes de curage des avaloirs
- 71 interventions de désobstruction sur réseau dont :
  - 44 interventions sur des branchements d'assainissement
  - 27 interventions de désobstruction sur des canalisations
  - 0 intervention de désobstruction sur des bouches d'égout, et grilles avaloirs
- 108 ml de canalisation inspectée par caméra

En 2016, des travaux neufs et de renouvellement des installations techniques ont été mis en œuvre :

Ruelle du Mont Levin : Pose d'un nouveau réseau  
Création d'un accès poids lourd au niveau de la servitude SNCF.

#### Renouvellement de tampons et bouches d'égout :

Rue du Fayel renouvellement tampon  
Rue du Vieux Moulin renouvellement tampon face Ecole Notre-Dame  
Rue du Fayel renouvellement 2 tampons  
Rue Bicêtre renouvellement 3 tampons  
Rue des Pins renouvellement tampon  
Boulevard de l'Impératrice renouvellement tampon angle rue Baillard  
Rue du Docteur Calmette renouvellement tampon  
Rue Neuve renouvellement BE face entrée 3 Résidence Bretagne  
Rue de la Manutention renouvellement 3 tampons  
Avenue des Cheminots renouvellement tampon angle avenue du Vieux Moulin

#### Travaux hors renouvellement :

- Rue de la Pierre Trouée mise à niveau fonte de voirie
- Boulevard Bigot Desceliers rescellement BE angle rue du Bois Hanin
- Route de Boulogne réparation collecteur étanchéité cunette
- Allée des Demoiselles rescellement BE angle allée des Cigales
- Rue des Albatros réparation regard mixte séparation EU/EP
- Boulevard de l'Impératrice rescellement BE
- Rue de l'Armoise réparation collecteur création cunette
- Route de Fromessent rescellement tampon
- Route de Fromessent mise à niveau fonte de voirie

En 2016, le prix TTC du service de l'assainissement au m<sup>3</sup> d'eau (redevance comprise, hors eau), pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> s'est élevé à : 2.74€ ttc/m<sup>3</sup> (données 2015 : 2,32€ttc/m<sup>3</sup>).

478 309 m<sup>3</sup> d'eau ont été collectés pour être transportés par les réseaux de la Ville et traités dans les installations du SiVOM de la région d'Etaples.

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation fait apparaître un total de produits de 1 135 547 € (+16,85%) et un total des charges à 1 132 754 € (+6,28%) soit un résultat avant impôt de - 2 794 €.

VEOLIA EAU a reversé en 2016 à la ville la somme de 826 834 € représentant la part communale de la redevance d'assainissement due par le particulier.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

**VU** le contrat d'affermage à effet du 1<sup>er</sup> avril 2012, relatif à la collecte des eaux usées de la commune d'Etaples sur Mer par VEOLIA EAU,

**VU** le rapport d'activité pour l'année 2016 présenté par VEOLIA EAU en date du 21/08/2017,

**VU** l'avis rendu par la Commission consultative des Services Publics Locaux réunie le 21/08/2017.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de prendre acte** du rapport présenté par VEOLIA EAU relatif à l'exploitation du service assainissement de la commune d'Etaples sur Mer et à la qualité du service public rendu,
- **de préciser** que ce rapport d'activité sera mis à la disposition du public à l'accueil au secrétariat de Direction du Centre Technique Municipal (C.T.M.), route de Boulogne à Etaples sur Mer, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au  
Contrôle de légalité le (voir  
visa)*



*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del12-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017